

pour nous de la part de Dieu, sagesse, justice, sanctification et rédemption." (1 COR., I, 31.)

Ces dernières paroles nous révèlent ce qui fait la grandeur de nos œuvres. En Jésus nous avons la justification. Or, c'est elle qui divinise nos forces. Oui, la justification ou l'état de grâce, ou la charité surnaturelle,—ces termes sont synonymes,—en nous élevant à la condition d'enfants de Dieu, change absolument la nature de nos opérations et rend nos moindres démarches dignes de Dieu, dignes de ses complaisances, dignes de ses récompenses.

Mais voici que saint Thomas d'Aquin nous dit: "Dans ceux qui possèdent la charité surnaturelle, tout acte libre est méritoire ou démeritoire, c'est-à-dire moralement bon ou mauvais: *Habentibus charitatem omnis actus est meritorius vel demeritorius.*" Donc la justification par elle-même ne suffit pas à rendre tous nos actes vertueux. Que leur faut-il de plus? Qu'ils soient faits pour Dieu, pour me conformer à ses divines intentions sur moi.

"Tout ce que nous faisons, dit saint François de Sales, reçoit sa valeur de la conformité avec la volonté de Dieu, de manière que, même en mangeant et en me récréant, si je le fais parce que telle est la volonté de Dieu, je mérite plus que si je souffrais le mort sans une telle intention. Gardez donc bien dans votre esprit ce principe, et rappelez-vous-en le souvenir dans toutes vos actions, à l'imitation du charpentier qui fait passer toutes les planches dont il se sert sous l'équerre. C'est ainsi que vous ferez tout avec perfection."

Donc, deux éléments constituent le mérite de nos actes: la justification et l'intention surnaturelle. Plus notre charité rendra parfaite notre union à Notre Seigneur dans l'ensemble de notre conduite, et plus nos actes